



## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

**Etaient présents (12)** : Philippe BERRE, Isabelle BERTHET LE PROVOST (arrivée à 18h12), Benoît CHATEAU, Frédéric DOUBROFF, Franck FERBER, Jean-Christophe GENTIL, Catherine LASRY-BELIN, Jean-Yves LEFEVRE, Jean-Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON et Bernard VIGNAUX

**Etaient absents et représentés (2)** : Françoise BARTOLI donne procuration à Evelyne MARCHAL et Laurent DUPONT donne procuration à Philippe BERRE

**Etait absente (1)** : Nicole BRUTINOT

Formant la majorité des membres en exercice.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025
3. Approbation du rapport de la CLECT de Rambouillet Territoires
4. Subventions 2025 des associations
5. Information des décisions du maire prises
6. Questions diverses

---

### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance**

A l'unanimité, Monsieur Philippe BERRE a été élu secrétaire.

### **2/ Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025**

Bernard VIGNAUX demande à Mme Le Maire, si à titre exceptionnel, il est possible de reporter au prochain conseil municipal, le vote du procès-verbal du 10 avril 2025, car il n'a pas eu le temps nécessaire pour en prendre connaissance. Mme Le Maire accepte sa demande.

#### **• Madame Le Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :**

- Remboursement de frais avancés par un élu



- Dénomination de la Rue relative au Lotissement de la Voie Meunière

La demande est acceptée à l'unanimité.

### **3/ Approbation du rapport de la CLECT de Rambouillet Territoires du 20/01/2025**

Délibération N° 2025.05.022 (Approuvée à l'unanimité - Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 Nonies C du Code Général des impôts ;

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Rambouillet Territoires, en date du 20/01/2025, reçu par courrier en date du 17/02/2025 ;

Vu la délibération n° CC2502FI01 du conseil communautaire de Rambouillet Territoires, en date du 03/02/2025, reçu par courrier en date du 17/02/2025 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 20 janvier 2025, portant sur les TRANSCOMS transférées par les communes d'Ablis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, Gazeran, Longvilliers, Prunay-en-Yvelines, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines et Sainte-Mesme.

### **4/ Subventions 2025 des associations**

Délibération N° 2025.05.023 (Approuvée à l'unanimité - Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la commission associations, relative à la détermination des montants de subventions attribués aux associations, qui s'est tenue le 30/04/2025 ;

Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe d'attribution des subventions aux associations a été inscrite au budget primitif 2025, et qu'il y a lieu de répartir cette enveloppe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Répartir cette enveloppe comme suit :



# Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Associations	Attributions 2024	Attributions 2025
Action emploi	100,00 €	100,00 €
Bibliothèque d'Hermeray	300,00 €	300,00 €
Centre de soins du Prieuré	200,00 €	200,00 €
Les Jardiniers de la Guesle	250,00 €	-
Les Petites Rainettes	200,00 €	-
Rencontres amicales de Raizeux Hermeray	100,00 €	100,00 €
Services familles Epernon	100,00 €	-
Wonder	-	300,00 €
MFR du Perche - formations liées aux animaux de compagnie	-	100,00 €
Petit Fils	-	200,00 €
Fonds de réserve à attribuer à posteriori	750,00 €	700,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

## 5/ Remboursement de frais avancés par un élu

Délibération N° 2025.05.024 (Approuvée à l'unanimité - Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut décider d'assurer le remboursement des dépenses engagées par le Maire ou les élus, dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune ;

CONSIDÉRANT l'avance de frais d'un montant de :

- 50.47€ présentée par Monsieur Frédéric DOUBROFF, pour le règlement de frais relatifs à la cérémonie du 8 mai 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la dépense d'un montant de 50.47€, engagée par Monsieur Frédéric DOUBROFF ;

PRECISE que toutes les demandes de remboursement avec justificatif seront délibérées au cas par cas ;

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Commune.



## **6/ Dénomination de la Rue relative au Lotissement de la Voie Meunière**

Délibération N° 2025.05.025 (Approuvée à l'unanimité - Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Mme MARCHAL indique que dans le cadre de la création du Lotissement Voie Meunière, comprenant 5 lots (1 lot déjà construit et 4 lots à attribuer), il est nécessaire de procéder à la dénomination de cette rue. Mme Le Maire rappelle que cette rue a été créée selon le permis d'aménager N° PA07830723C0001, accordé par arrêté du 29/01/2024, et débutant au 6 chemin de la Voie Meunière.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de cette rue, Evelyne MARCHAL sollicite les membres du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la dénomination suivante : RUE DE LA BINARDERIE pour la rue créée selon le permis d'aménager N° PA07830723C0001, accordé par arrêté du 29/01/2024, et débutant au 6 chemin de la Voie Meunière, comprenant 5 lots (1 lot déjà construit et 4 lots à attribuer).

INDIQUE qu'à la suite de cette délibération, un arrêté de numérotage sera établi pour les 5 lots concernés.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **7/ Information des décisions du maire prises**

Mme Le Maire expose à l'assemblée, qu'aucune décision du maire n'a été prise, depuis le dernier conseil municipal du 10/04/2025.

## **8/ Questions diverses**

### **8.1/ Eclairage Rue des Rabières**

Isabelle BERTHET LE PROVOST indique qu'après avoir échangé avec des nouveaux habitants Rue des Rabières, ces derniers souhaiteraient bénéficier de l'installation d'éclairage public, au bout de leur rue. Elle demande donc si de tels travaux sont possibles. Jean-Christophe GENTIL répond que cela n'est pas prévu pour l'instant. Toutefois, cela reste envisageable.



## **8.2/ Point sur les travaux du Lotissement Voie Meunière**

Jean-Christophe GENTIL expose à l'assemblée qu'une réunion s'est tenue début mai en présence du maître d'œuvre ECR, l'entreprise attributaire du marché COLAS, et d'ENEDIS.

COLAS demande à débiter les travaux début juin. Pour cela, ENEDIS qui participe à ces aménagements, doit donner son feu vert. Cela permettrait ainsi que les travaux se fassent en seul tenant par l'ensemble des intervenants, sauf les plantations de végétaux qui seraient programmées à l'automne.

## **8.3/ Garage Coutable**

M. GENTIL indique que l'entreprise GINGER BURGEAP est intervenue il y a une semaine, afin de réaliser des sondages de sols, et le 14 mai pour l'installation de piézomètres. L'entreprise reviendra dans une semaine, afin de réaliser des prélèvements d'eau, et ensuite pouvoir les analyser en laboratoire. Par la suite, il y aura tout un protocole qui sera suivi, afin qu'ils puissent effectuer des recherches de polluants dans les eaux et dans les terres. Ils feront également des mises en culture de blé et de colza par exemple, de manière à identifier ou non la présence de polluants. Les résultats seront disponibles en septembre, ainsi que la présentation par GINGER BURGEAP, d'un plan de gestion pour finir le nettoyage du terrain et son régalinge.

## **8.4/ Point travaux Rue de la Petite Pâture à La Villeneuve**

Jean-Louis LEPEIGNEUX demande quand seront effectués les travaux Rue de la Petite Pâture. Jean-Christophe GENTIL indique que les travaux d'enrobé devraient se faire la première quinzaine de juillet par l'entreprise COLAS.

## **8.5/ Nouveau Lotissement Rue de la Petite Pâture à La Villeneuve**

Patrice MICHON souligne que plusieurs habitants du nouveau Lotissement Rue de la Petite Pâture à La Villeneuve l'ont questionné sur des aménagements manquants : y aura-t-il la mise en place d'un local poubelles avec des grands containers ? Y aura-t-il une fermeture par une grille ? M. MICHON a répondu que cela n'était pas prévu dans les conditions du permis d'aménager. De son côté, M. MICHON leur a demandé quand comptaient-ils terminer leurs jardins et leurs clôtures. Ces derniers ont indiqué que ces finitions seront réalisées une fois les travaux de la route terminés.

## **8.6/ Théâtre à Hermeray "Le Sexe Faible"**

Evelyne MARCHAL rappelle qu'une pièce de théâtre « Le sexe faible » sera organisée à la salle polyvalente, le dimanche 25 mai 2025 à 16h, par la troupe des Grands Alberto de Mareil le Guyon. L'entrée sera gratuite. Ils feront payer au chapeau, et la recette sera reversée au profit de la caisse des écoles.



# Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Rien n'étant plus à l'ordre du jour. La séance s'est levée à 18h30.

Philippe BERRE

Secrétaire de séance

Evelyne MARCHAL

Maire

